

GUIDE DE LECTURE

VAE BEES1

SPELEOLOGIE

CONSIGNES DE LECTURE

Ce tableau comporte de gauche à droite 4 colonnes:

Colonne activités: **il s'agit des activités professionnelles de référence que l'animateur concerné réalise, et pour lesquelles il développe des compétences certifiées par la réussite à l'épreuve concernée. Pour la clarté de l'élaboration, les activités s'énoncent à l'aide d'un verbe d'action et de compléments.
Exemple : « initier au trampoline tous publics ».**

Colonne tâches: **les tâches sont des sous- éléments concrets de l'activité professionnelle.
Exemple: Pour l'activité « initier au trampoline tous publics », une des tâches : « recueillir des informations sur les publics et leurs caractéristiques ».**

Colonne compétences: **les compétences citées ici sont celles qui sont actées par l'épreuve concernée.
En conséquence, la validation de l'épreuve implique que le candidat doit être capable de les réaliser de manière permanente au niveau décrit.**

Colonne observations / commentaires: **elle indique pour mémoire des références pouvant être utiles au jury ou des précisions quant aux compétences attendues du professionnel.**

Conformément aux dispositions du décret n° 20004-893 du 27 août pris pour application de l'article L.212-1 et suivants du code du sport, le candidat à la validation des acquis de l'expérience doit, dans tous les cas, satisfaire aux exigences techniques préalables à l'entrée dans la formation ou à l'inscription à l'examen du diplôme visé.

Le candidat à l'obtention du BEES premier degré option spéléologie, par la validation des acquis de l'expérience, doit satisfaire aux exigences techniques préalables - définies dans l'arrêté du 19 avril 1996 modifié par l'arrêté du 2 mai 2006 - constituées par :

- La présentation d'une liste de courses en spéléologie telle que définie à l'annexe II.2 de l'arrêté **du 19 avril 1996 modifié** ;
- Le candidat doit obligatoirement avoir suivi avec succès la partie du programme de formation correspondant à l'unité de formation (UF) 5 "descente de canyons, mentionnée à l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 1996 modifié et dont le contenu est défini à l'annexe III.

Le candidat à l'obtention du BEES premier degré option spéléologie, par la validation des acquis de l'expérience, doit également satisfaire à une mise en situation professionnelle – définie dans **l'arrêté du 19 avril 1996 modifié par l'arrêté du 2 mai 2006** - qui comprend :

- une mise en situation professionnelle définie à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2006 ;
- et un entretien défini à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2006.

Cette mise en situation permet de valider l'épreuve technique (épreuve C) de l'examen du brevet d'Etat d'éducateur sportif option "spéléologie, tel que précisé dans l'arrêté du 2 mai 2006, est décrite au sein de cette épreuve.

EPREUVE GENERALE

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L'EPREUVE	COMMENTAIRES OBSERVATIONS
EXERCER A TITRE PROFESSIONNEL.	<p>Assurer la gestion administrative de son exercice.</p> <p>Exercer conformément au cadre légal et réglementaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir son statut social et d'entreprise. - Entretenir des relations avec son environnement institutionnel (Association, Etat, Collectivité territoriale, organisation professionnelle). - Faire valoir ses droits de travailleur ou d'employeur. - Argumenter à partir des connaissances de base dans les domaines : <ul style="list-style-type: none"> ▪ juridique ▪ économique ▪ social. - Respecter les réglementation du sport et tout particulièrement les réglementations propres à l'activité. - Actualiser la réglementation du sport et tout particulièrement les réglementations propres à l'activité. - Expliciter la réglementation de la pratique de la spéléologie. - S'intégrer dans l'environnement local. 	

<p style="text-align: center;">ORGANISER L'ACTIVITE dans le cadre d'un établissement associatif ou commercial.</p>	<p>Prévoir l'organisation, la programmation la gestion des activités en fonction des conditions de réalisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animer une équipe. - Coordonner une équipe. - Définir le rôle des intervenants dans un ensemble d'activités proposé par sa structure. - Utiliser les techniques de management - Etablir un planning. - Utiliser un planning. - Communiquer oralement et par écrit. 	
---	---	--	--

	<p>Préparer une exploration.</p> <p>Rendre compte d'une exploration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lire une topographie. - Utiliser une topographie. - Expliquer une topographie. - Utiliser des outils de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ cartographie ▪ orientation ▪ topographie - Choisir une cavité à partir de sa topographie - Réaliser la topographie d'une cavité. 	
	<p>Participer à la protection du milieu naturel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les paysages, la formation des cavernes, les différentes particularités des mondes souterrain. - Expliquer la fragilité du milieu. - Informer le public sur la protection des sites. - Participer à cette protection. - Expliquer le milieu souterrain, la spéléogénèse (connaissances de base en géologie, hydrologie, karstologie, faune et flore souterraines). - Expliquer les différentes causes de l'altération du monde souterrain leurs conséquences, les principales réglementations et mesures sur la protection du milieu souterrain. - Transmettre ces connaissances. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L'EPREUVE	COMMENTAIRES OBSERVATIONS
<p>PROMOUVOIR L'ACTIVITE AUPRES DE PRATIQUANTS, D'UNE CLIENTELE DE TOUS NIVEAUX.</p>	<p>Développer un produit</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un produit à partir d'un projet. - Vendre un produit. - Utiliser des relais pour la promotion du produit. - Elaborer un document d'information , un mémoire portant sur une cavité. - Maîtriser l'informatique de base. 	
<p>ACCUEILLIR UN PUBLIC ETRANGER.</p>	<p>Communiquer avec un public étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître une langue étrangère. 	

EPREUVE PEDAGOGIQUE

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L'EPREUVE	COMMENTAIRES OBSERVATIONS
<p>ACCUEILLIR LES DIFFERENTS PUBLICS dans un cadre associatif ou commercial.</p>	<p>Informer les publics. Proposer une activité adaptée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir aisément un contact oral. - Susciter l'intérêt d'un auditoire. - Elaborer les conditions de réalisation de l'activité en fonction du public. - Organiser les conditions de réalisation de l'activité en fonction du public. - S'adapter à la demande et au niveau du groupe. 	
	<p>Présenter l'activité et les conditions de réalisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter son propos (contenu, forme) en fonction du profil d'un groupe, de ses intérêts, de son niveau. - Préparer une sortie souterraine pour un groupe en tenant compte de sa composition. - Organiser une sortie souterraine pour un groupe en tenant compte de sa composition. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L'EPREUVE	COMMENTAIRES OBSERVATIONS
<p>ANIMER LES DIFFERENTS PUBLICS dans un cadre associatif ou commercial.</p>	<p>Préparer les différentes étapes d'animation auprès d'un public.</p> <p>Assurer l'animation d'une séance sous terre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un projet de séance d'activité. - Adapter le contenu et les informations transmises. - Echanger avec un groupe. - Susciter l'intérêt et la curiosité des interlocuteurs. - Apporter des informations sur le site, ses particularités en tenant compte des connaissances et de l'intérêt du public. 	
	<p>Permettre la découverte et le perfectionnement technique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les méthodes de progression pour susciter la participation active du groupe. - Enseigner des techniques. - Mettre en situation pour permettre la progression du public encadré vers l'autonomie. - Créer des conditions favorisant l'autonomie des personnes. - Adapter en permanence l'activité et son déroulement aux personnes et aux évènements. - Analyser des interventions d'animation. 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer leur déroulement et leur adaptation en fonction des réactions du public, de ses motivations, des situations rencontrées, de leur contexte. 	
ENCADRER LES DIFFERENTS PUBLICS.	Intervenir dans les secteurs du loisir, scolaire, associatif, sportif, corporatif	<ul style="list-style-type: none"> - S'informer des caractéristiques des publics de leurs attentes. - Analyser pratiquement les connaissances et les capacités d'un public. - Adapter son intervention. - Adapter une action d'animation à un public présentant ces différentes caractéristiques. 	<i>Des rapports élaborés par le candidats pourrait être un plus.</i>
	Intervenir auprès de personnes handicapées, de public en difficulté d'insertion, de pratiquants étrangers, de personnes âgées.	<ul style="list-style-type: none"> - Commenter l'action « éducative » développée au cours d'un stage en situation, d'une action fédérale . - Faire la preuve d'une connaissance de ces divers publics et des différents secteurs de pratique. 	
	Préparer une séance.	<ul style="list-style-type: none"> - Programmer une activité. - Préparer le matériel individuel et collectif. - Préparer une course. - Recueillir des informations sur le site, sur ses particularités, les conditions locales, météorologiques . 	

	<p>Conduire un groupe dans les meilleures conditions de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer un cheminement et le suivre. ▪ Progresser en sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser en surface et sous terre les connaissances et capacités nécessaires en matière de : <ul style="list-style-type: none"> • topographie • cartographie • cheminement • orientation • météorologie (conditions locales et saisonnières). - Guider des pratiquants : accès à l'entrée d'une cavité, progression souterraine, explication des choix d'itinéraire au groupe. - Se repérer sous terre. - Replacer une progression sur une carte, un relevé topographique. - Utiliser les différentes techniques et les outils de repérage, commenter leur utilisation. - Choisir les méthodes de progression, les équipements adaptés aux risques et aux niveaux du pratiquant. - Déterminer les risques spécifiques à la « course ». - Reconnaître les risques spécifiques à la « course ». 	
--	---	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les qualités éducatives de l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les méthodes et techniques au cours d'une séance sous terre en fonction des conditions et des risques rencontrés. - Prendre en compte les capacités physiologiques et psychologiques du public. - Capturer l'attention d'un groupe, et l'entretenir. - Transmettre clairement des consignes de progression, de sécurité . - Faire respecter les consignes de progression et de sécurité. - Maîtriser son groupe en toutes situations pouvant présenter un risque. - Reconnaître tout signe d'épuisement, de fatigue en fonction du public. - Observer le groupe pour déceler ces signes et prendre des mesures adaptées intervenir grâce à une technique et un matériel adapté - Situer une séance d'activités dans le cadre d'une progression, dans une démarche éducative sur un moyen terme. - Développer les différents apports de la pratique spéléologique (sang froid, maîtrise de soi, méthode, et solidarité). 	
--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none">- Intégrer l'activité dans un projet pédagogique.- Evaluer la progression des personnes.- Analyser les écarts.- Adapter les programmes en conséquence situer son action dans d'autres domaines que la spéléologie (vie quotidienne, vie de groupe , animation).	
--	--	--	--

EPREUVE TECHNIQUE

Pour valider l'épreuve technique de l'examen du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option spéléologie, tel que précisé dans l'arrêté du 19 avril 1996, dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience le candidat doit satisfaire à la mise en situation professionnelle qui comprend :

1- *une mise en situation pratique* correspondant à :

- des exercices de démonstration sous terre portant sur la maîtrise des techniques de sécurité (durée : 30 à 45 minutes) ;
- l'encadrement d'une séance sous terre avec un groupe, suivi d'une analyse de cette séance portant sur son organisation, sa conduite, les dispositions prises pour en assurer la sécurité.

2- *Un entretien*

Le candidat doit faire la preuve de ses compétences à évoluer en milieu souterrain et, à partir de la liste de courses en spéléologie, de son vécu spéléologique.